



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

20<sup>e</sup> CONGRÈS  
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

La lettre de

# La Michodière

N°13-2021 – 1<sup>er</sup> avril 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

## « DEUXIÈME LIGNE », LA MESSE EST DITE ...

Nous le martelions depuis des semaines : la Sécurité sociale doit être reconnue comme un secteur de la « Deuxième ligne ».

Mais il semble bien que la messe soit définitivement dite. L'UCANSS l'a rappelé lors d'une réunion, le président du COMEX nous a répondu que ce n'était pas de son ressort, et le gouvernement a tranché.

Exit le personnel de la Sécu de la reconnaissance nationale.

C'est ailleurs qu'il faudra chercher à améliorer les conditions de travail et augmenter les salaires. Après tout, nous nous passerons de ce label et continuerons à revendiquer les augmentations de salaires et la reconnaissance dont les salariés des organismes de Sécurité sociale sont en droit d'attendre de la Nation.

« **Vous nous bluffez !** » a déclaré Olivier Véran lors d'un webinaire avec les CPAM.

**Oui Monsieur le Ministre, la Sécu, pilier de la nation, est bluffante.**

**Oui ses salariés, qui ont à cœur le service public, sont bluffants.**

**Monsieur le Ministre, à votre tour, bluffez-nous.**

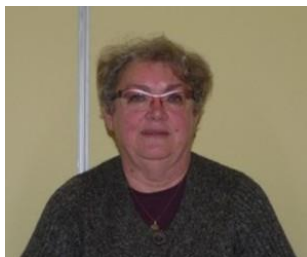
### SOMMAIRE

Page 1 :
Edito du Secrétaire Général
Page 2 :
Hommage à notre camarade Martine Mollot-Derel
Pages 3 et 4 :
Interview croisée
Pages 5 à 6 :
RPN Système différentiel du 30 mars 2021
De la sidération à l'incompréhension d'un tel blocage
Pages 6 à 7 :
INC UGECAM du 1 <sup>er</sup> avril 2021
Déclaration préalable du SNFOCOS
Pages 8 à 11 :
Comité National de Concertation des ARS du 30 mars 2021
Déclaration FO
Pages 11 à 12 :
INC Maladie du 17 mars 2021
CR du SNFOCOS
Agenda

*Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS*

## HOMMAGE

### À NOTRE CAMARADE MARTINE MOLLOT-DEREL



Notre camarade Martine nous a quittés en début de semaine.

Martine Mollot-Derel était de ces militants à la fois chevronnés et humanistes.

Au SNFOCOS elle fut déléguée régionale de la Bourgogne, membre de la section professionnelle des Agents de direction, et engagée à Force Ouvrière dans l'interprofessionnel de son UD FO.

Elle était encore secrétaire SNFOCOS du syndicat départemental de la Côte d'Or à Dijon.

Ses collègues et camarades qui l'ont bien connue témoignent aujourd'hui de « son investissement dans de nombreuses causes à caractère social, de sa disponibilité totale et son aide toujours précieuse à qui avait des difficultés, de sa conception de la vie qui l'amenait à donner priorité au devoir plutôt qu'au pouvoir, sur sa chaleur discrète mais perceptible.

En résumé une belle personne, humaniste, droite et rigoureuse. »

Elle manquera à tous ceux qui l'ont connue. Elle manquera au SNFOCOS.

Eric Gautron représentera le BN aux obsèques de notre camarade.

*Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS  
et le Bureau National du SNFOCOS*

## INTERVIEW CROISÉE



Interview croisée de trois salariés de la Sécurité sociale. Ils reviennent en quatre questions sur la crise sanitaire, le confinement, le télétravail et la reconnaissance dans le secteur de la « Deuxième ligne » que la Sécu aurait pu espérer.

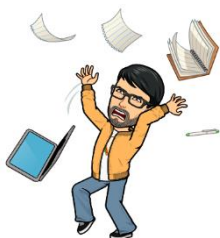
### La Lettre de la Michodière : Un an après, qu'est-ce que tu retiens de cette crise ?



○ L'accélération du télétravail et la découverte du confort que cela peut apporter. Sous respect du volontariat car tous ne sont pas favorables. Son pendant flex-office dans lequel l'employeur s'engouffre !



○ Une découverte du télétravail. Dans des conditions dégradées au départ puis moyennant un investissement financier personnel dans de bonnes conditions matérielles. Un gain de temps et d'énergie. Le confinement a permis de se recentrer sur l'essentiel : la cellule familiale. Même si c'est un peu dur les restrictions qui perdurent dans le temps, finalement c'est une expérience de vie positive pour moi.



○ Dans le cadre de notre métier, nous avons déjà l'habitude de travailler à notre domicile. Nous avons la chance d'avoir été ce qui m'a permis d'avoir des conditions matérielles de travail correct. En ce qui concerne les retombées psychologiques, je déplore qu'aucune reconnaissance n'ait été apportée à l'ensemble des salariés. Le travail en mode dégradé avec les enfants a été difficile mais aucune récompense n'a été apportée, soit parce que l'on a été absent pendant une partie du premier confinement, ou alors parce que nous n'avons pas été mis à contribution pour l'entraide, ce qui nous a de fait, exclu du versement de la prime COVID... et ces arguments ne sont que de petites parties des reproches faits aux salariés pendant cette période...Il en ressort une démobilitation complète pour notre institution. Si nous ne sommes jamais récompensés alors que nous avons une conduite exemplaire dans les coups durs, alors quand seront nous récompensés ? Je déplore également que la direction ait profité de cette période pour faire passer des « réformes » en force comme les titres restaurants dématérialisés. Et maintenant elle s'apprête même à changer nos conditions de travail avec les accords sur le télétravail, le forfait jour etc...

### La Lettre de la Michodière : Que sont les secteurs de la Deuxième ligne pour toi ?



- Ceux qui ont continué à faire tourner le pays après les soignants et la Sécu en fait évidemment partie.
- Ce sont ceux qui ne sont pas vitaux pour la vie humaine mais essentiels pour que notre société continue de fonctionner économiquement et socialement.
- Ce sont les secteurs qui permettent de faire fonctionner la société en cas de crise (versement de prestations, arrêts des prélèvements de charge...).

## La Lettre de la Michodière : Penses-tu qu'on puisse dire que les activités des salariés de la Sécu forment un secteur de 2ème ligne ? Et pourquoi ?

- Oui, poursuite des prestations, contact tracing en lien direct avec la pandémie.
- Oui car sans Sécurité sociale on ne peut plus se soigner et dans une période épidémique ce serait quand même dramatique. Les gens ont besoin de leurs prestations, la précarité liée au COVID est déjà assez prononcée.
- Bien évidemment, tous les salariés de la Sécurité sociale forment un secteur de 2<sup>ème</sup> ligne. En URSSAF, en accordant des délais de paiement, en suspendant les prélèvements, en accordant des aides exceptionnelles... En CAF, en CARSAT, le versement des prestations essentielles à la vie des gens a été maintenu. Enfin en CPAM, entre les équipes de tracing, le surcroît d'activité lié aux arrêts maladies, les salariés n'ont pas chômé non plus !



## La Lettre de la Michodière : De quelle(s) reconnaissance(s) ces activités de seconde ligne devraient bénéficier (salaires, conditions de travail...) ?

- En tout cas autre chose que du mépris. On voit que même les soignants sont méprisants, promesse non tenues, conditions de travail toujours aussi précaires. L'augmentation de la valeur du point et pas des primes qui seront minimes et versées à quelques-uns. Nous sommes tous concernés par al deuxième ligne directement ou indirectement.
- Une revalorisation des salaires et des perspectives d'évolution, une reconnaissance de la hiérarchie
- Il faudrait une augmentation générale des salaires, surtout depuis qu'aucune négociation n'a abouti avec la pseudo négociation de la nouvelle classification



Propos recueillis par **ERIC GAUTRON**, Secrétaire National en charge de l'Encadrement et de la Prévoyance



## RPN « DIFFÉRENTIEL » DU 30 MARS 2021

### DE LA SIDÉRATION À L'INCOMPRÉHENSION D'UN TEL BLOCAGE

mais dans la rédaction du projet.

La séance de RPN de ce 30 mars sur le différentiel a dérogé aux séances précédentes, non pas que l'UCANSS ait modifié son attitude bloquée,

#### Attitude bloquée

Depuis le début de cette pseudo négociation, l'UCANSS reste sur sa position ; la diminution du taux de contribution (de 2,01 à 1,8%) prévue dans l'accord de 1993.

Toutes les organisations syndicales (OS) demandent un partage de la diminution de cette contribution. La réponse ne varie pas, c'est non.

Ce qui est nouveau, c'est l'argumentaire qui est avancé, ce serait le fait de la non-fongibilité des fonds pour refuser un abondement à la complémentaire santé des retraités.

Devant les arguments soulevés qui révèlent la faiblesse du propos, l'UCANSS expose alors la théorie des « dépenses non consommées » qui ne peuvent être reprises pour un autre usage...

C'est curieux ; si la contribution de 2,01% génère des excédents, donc de la dépense non consommée, pourquoi, au titre de la théorie développée, il y a eu constitution de réserves ?

Le SNFOCOS a développé à nouveau ses propositions :

- mensualisation du versement du différentiel à terme à échoir, comme il se fait à l'AGIRC-ARRCO.
- accord pour une contribution qui passe de 2,01 à 1,80, sous la réserve expresse du partage des 0,21 entre retraités et employeur.
- gestion externalisée des réserves et attribution de produits financiers au régime

#### Rédaction du projet

Lors de notre réunion préparatoire, quelle n'a pas été notre surprise de voir des propositions de modifications...qui ne tiennent pas compte de la réalité.

Que ce soit depuis 1999 ou depuis 2019, il n'existe plus de valeur de service du point ARRCO (comme AGIRC) en fonction de l'institution d'adhésion, et l'ANI de 2017 a créé à partir de 2019 un régime AGIRC-ARRCO.

Or, la rédaction des articles 3 et 4 notamment du projet d'avenant n'en tiennent pas compte !

L'explication embarrassée donnée après deux heures de réunion tient dans la « volonté » de ne pas être obligé de réécrire des paragraphes entiers, pour « mise en conformité », du protocole de 1993.

Vous jugerez vous même de la rédaction proposée...

Le SNFOCOS a également enregistré les réponses négatives du COMEX, que ce soit sur la gestion des réserves et la mensualisation.

Pour cette dernière, il nous a semblé que le point bloquant était le niveau de frais de gestion qui augmenterait en passant d'un versement trimestriel à un versement mensuel.

**Le SNFOCOS maintiendra ses revendications quelle que soit la qualité des justifications des refus.**

Comme l'a déclaré Eric Gautron : « ce texte est bien pour des signataires, or il n'y en a pas ».

Le SNFOCOS a également attiré l'attention de l'UCANSS sur les termes utilisés pendant cette RPN : « Sécuriser les retraités, côté volatile du régime... », de telles expressions doivent être fermement bannies du vocabulaire de l'employeur.

La démonstration faite par l'actuaire lors de réunions précédentes l'a bien mis en valeur, ce régime différentiel est un régime fermé (il n'accueille plus de futurs retraités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994). La contribution fixée par l'accord de 1993 est toujours à 2,01% de la masse salariale, ce

qui garantit le droit à différentiel à toutes celles et tous ceux qui y ont droit.

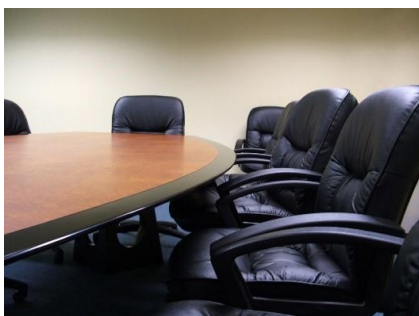
**Il n'est donc pas question pour le SNFOCOS de laisser prospérer des déclarations qui sont fausses et peuvent générer de l'anxiété chez nos anciens collègues, dont certains sont fragiles.**

**La prochaine séance se tiendra le 4 mai, gageons que l'UCANSS mettra à profit ce laps de temps pour rédiger plus sérieusement son projet.**

**Il en va de la crédibilité de l'employeur et du respect, mutuel, qu'il doit aux OS, sur ce sujet comme sur les autres.**

*La délégation du SNFOCOS : Annie Szufa, Chafik El Aougri, Eric Gautron et Philippe Pihet*

---



## **INC UGECAM DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

### **DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS**

Monsieur le Directeur général de la CNAM  
Madame la Directrice Générale du Groupe UGECAM

**Sur le 1<sup>er</sup> volet du Ségur et la revalorisation des salaires de 183€**, le SNFOCOS revendique avec notre Fédération et Confédération l'extension de cette mesure au secteur médico-social sur le champ du handicap et ainsi aussi pour nos salariés en UGECAM. Nous avons déjà eu l'occasion de dire lors de la signature de la 1<sup>ère</sup> revalorisation l'injustice de cette mesure qui ne profitait pas aux personnels médicaux des établissements et EHPAD, ni aux personnels du Handicap, ni au personnel des sièges des Unions.

#### **Sur le second volet du Ségur**

Le SNFOCOS historiquement défend et milite pour la reconnaissance et le bon fonctionnement de nos établissements gérés par l'Assurance Maladie, par les UGECAM, qui représentent un maillage essentiel dans l'offre de soins et qui correspondent aux valeurs de la Sécurité sociale que nous défendons.

Depuis plusieurs années maintenant nous alertons et nous dénonçons le manque de moyens alloués aux UGECAM qui sont frappés de déficits, accompagnés de contrat de retour à l'équilibre financier (CREF), de vives critiques de la part de la Cour des comptes, alors que nos établissements remplissent leurs missions de service public, de soins, de rééducation et d'accompagnement dans les territoires.

Ces déficits ne proviennent pas de problèmes de gestion mais sont structurels du fait des manques de moyens et de la non-reconnaissance des établissements dans un secteur concurrentiel.

Aujourd'hui nous entrevoyons un espoir avec le second volet du Ségur de la Santé pour lequel le gouvernement a prévu un plan massif de désendettement et de relance de l'investissement de 19 Mds€ entre 2021 et 2029.

Il doit notamment répondre aux besoins **d'assainissement de la situation financière des établissements du service public avec une enveloppe financière de 6,5Mds** (ainsi que 9Mds dédiés aux nouveaux investissements).

Ces crédits sont confiés aux ARS et dans le cadre d'une **stratégie territoriale et accompagnés d'une gouvernance spécifique**.

Monsieur le directeur Général, nous avons lu dans le document de cette INC que vous avez l'ambition de placer les UGECAM dans ce dispositif et cela répond à nos attentes.

Malgré tout nous avons des interrogations et inquiétudes que nous vous partageons sous-forme d'alertes :

- quand nous savons que la distribution des crédits n'a pas été toujours très favorable aux UGECAM au sein du FIR géré par les ARS, quel sera le sort réservé à nouveau à nos Unions et établissements ?

- Comment et avec qui sera définie cette **stratégie territoriale**, sachant que les ARS définissent déjà elle-même un **Schéma Régional de Santé**, l'actuel étant défini pour la période 2018-2022 ?

- Enfin, quelle place pour l'Assurance maladie dans la gouvernance spécifique mise en place pour la gestion de ce second volet du Ségur entre son Conseil national de l'investissement en santé, son Conseil scientifique et son comité de pilotage ?

Un mot aussi sur la temporalité et le délai très rapide puisqu'une enveloppe globale de 2,5Mds € est prévue dès cette année avec un objectif de finalisation de la stratégie de chaque ARS pour octobre 2021 :

**Encore une fois, quelle place l'Assurance maladie tiendra-t-elle dans ce dispositif qui va définir la politique d'investissement dans les territoires ?**

Je vous remercie.

*Eric Gautron, Secrétaire National en charge de la Communication et de la Syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance*

# COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS DU 30 MARS 2021

## DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE



**FORCE OUVRIERE** est représenté par :

### **SNPASS-FO :**

Marie-Pierre FILLON - ARS ILE DE France  
Vincent CROUZET – ARS OCCITANIE  
Blandine FEBVRE–GRANDE – ARS NOUVELLE-AQUITAINE  
Juan NAVARRO – ARS OCCITANIE  
René FERCHAUD – ARS NOUVELLE-AQUITAINE (EXPERT)

### **SNFOCOS, FEC-FO :**

Éric DONNADIEU – ARS OCCITANIE  
José ROBINOT - ARS GRAND EST  
Yvonne BAUDOIN – ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES (EXPERTE)  
Dominique CARRIERE – ARS OCCITANIE (EXPERT)

## **DÉCLARATION LIMINAIRE FO**

*Monsieur le Ministre de la Santé,*

*Monsieur le Secrétaire Général,*

*Monsieur le Directeur des Ressources humaines,*

*Mesdames, Messieurs les représentants de l'Administration et des personnels,*

### **Concernant : missions, gestion de la crise et condition de travail**

*L'un des objectifs des ARS lors de leur création était de « mieux adapter les politiques de santé aux besoins et aux spécificités de chaque territoire » et de permettre ainsi une plus grande territorialisation des politiques sanitaires.*

*Force est de constater, un peu plus de dix ans après :*

- La perte de la « connaissance du terrain » engendré par des regroupements et des mutualisations au niveau régional*

- La forte diminution des effectifs et les nombreux départs concomitants ont entraîné la perte des compétences notamment en matière technique (secteur médical, pharmaceutique et sanitaire, etc.), et en gestion de crise*
- Des recrutements, d'un niveau toujours plus élevé, orientés vers des postes de gestionnaires financiers et stratégiques plutôt que d'offre de soins adaptés au territoire*



- *L'absence d'une vision globale de santé reliant tous les aspects sanitaires, sociaux ou environnementaux*
- *Une politique d'offre de soins dévastatrice pour les plus précaires d'entre nous (fermetures de lits, de services, fusion, fermetures ou regroupements d'établissements, déroulement du tapis rouge pour la médecine et la gestion privée au service des investisseurs et des spéculateurs)*

*C'est dans ce climat sanitaire détérioré et à genoux qu'est arrivée la pandémie, qui n'a fait que pointer et amplifier les failles des ARS, dû très largement aux réductions successives tant au niveau de moyens financiers qu'humains.*

*Les différents ministres qui se sont succédés depuis un an, faute d'anticipation et devant l'ampleur de la situation sanitaire, n'ont pu enrayer la tendance et laissé en l'état une crise sanitaire sans précédent que nous subissons depuis un an. Par ailleurs, un rapport récent du Sénat a sévèrement critiqué le fonctionnement des ARS.*

*Au regard de cette situation exceptionnelle, le SNPASS-FO souhaite saluer l'engagement sans faille des agents et leur apporter sa solidarité dans la gestion de cette crise sanitaire.*

*Le SNPASS-FO souhaite également faire état de l'épuisement général des personnels en ARS confrontés directement ou indirectement à la gestion de la crise depuis plus d'un an.*

*Le SNPASS-FO déplore que les personnels assurant les missions quotidiennes des ARS n'aient été à aucun*

*moment valorisé, la gestion de crise étant le seul indicateur pointé comme une prouesse. Les demandes de primes exceptionnelles pour tous, faites dans le cadre des CACT, ont été balayées d'un revers de manches ! Quelle considération pour tous ces personnels qui, au final oeuvrent pour la santé de tous...*

*En lieu et place de la considération, la seule proposition faite par nos dirigeants c'est de nous annoncer notamment que les personnels d'Etat affectés en ARS auraient à subir une peine supplémentaire, avec la mise en place de LDG spécifique aux ARS ; comme si les personnels affectés en ARS n'appartenaient plus aux corps d'Etat !*

*Depuis un an, le SNPASS-FO demande au secrétaire général du Ministère de déclencher en urgence le Plan de Continuité d'Activités (P.C.A.) pour les ARS et d'adapter les textes afin de relâcher la pression qui pèse sur les personnels.*

*En l'absence d'une ligne claire, du Ministère en direction des ARS, d'actualisation et/ou de déclenchement du PCA au sens strict du terme, les personnels sont confrontés à l'obligation de continuer d'assurer la totalité des missions dévolues et en même temps de faire face à la gestion de la crise.*

*Cette responsabilité de report/priorisation ne peut être laissée à la simple discrétion des DG d'ARS. C'est pourquoi, nous réitérons notre demande auprès du secrétaire général, de prendre ses responsabilités et de déclencher en urgence le P.C.A. au regard de l'évolution de la situation sanitaire et ne pas mettre un peu plus en péril la santé des personnels et d'engendrer, en plus de l'exposition à la COVID, des potentiels risques psychosociaux qui pèsent sur eux.*

### **POUR TOUTES CES RAISONS FORCE OUVRIERE revendique :**

- *En premier lieu, retrouver le lien national et ministériel pour tous les agents du ministère, où qu'ils soient affectés. Il est inadmissible, d'autant plus pour un Ministère qui prône l'obtention du label diversité, de faire perdurer des discriminations et des différences de traitement au gré d'une affectation. Des agents d'un même corps national ne sauraient être traités différemment selon leurs affectations.*

**Seul un Comité Technique Ministériel de plein exercice compétent pour tous les agents, garant de leurs conditions statutaires, peut y remédier. Nous exigeons son plein rétablissement.**

- *De même, les instances nationales, telles le Comité National d'Action Sociale, ou le Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail Ministériel, doivent être compétentes pour tous les agents. La tentative actuelle de nos responsables d'éluder l'examen de questions aussi graves que les conditions de travail, au sein d'une même instance, sont inacceptables de la part d'un ministère qui devrait donner l'exemple sur ce point.*
- *Nous continuons d'affirmer que, ? nonobstant les dispositions concernant le CNC, le statut général de la fonction publique continue à s'appliquer pour les agents de l'Etat affectés en ARS et donc que l'instance ministérielle CHSCT conserve de plein droit, sa compétence.*
- *L'employeur des fonctionnaires ne sont pas les ARS mais l'Etat. A ce titre il convient de revoir le cadre juridique des ARS.*

- *Redonner à la DRH nationale son plein pouvoir de décision, d'impulsion, de régulation, pour l'ensemble des ARS se trouvant sous la tutelle ministérielle.*
- *FO rejette les LDG émanant des DG ARS, annoncées lors de différentes instances. De telles LDG contreviendraient au caractère national des corps particuliers de fonctionnaires de notre ministère, et à la gestion ministérielle de ces corps, telle qu'elle est garantie par les textes qui les régissent.*
- *Exiger des DG ARS le respect du statut des fonctionnaires et des droits syndicaux.*
- *Nous demandons un audit sur le fonctionnement des ARS qui, telles qu'elles sont constituées actuellement, préparent à des gestions régionales distinctes, mettant à mal la cohérence de nos politiques publiques, et discriminant le statut des personnels du ministère qui y sont affectés.*

*Pour l'ensemble de ces revendications, essentielles pour l'avenir des agents au sein du Ministère, il est effectivement indispensable de modifier les incongruités et erreurs des réformes précédentes, inspirées et maintenues par la même logique politique, au détriment du service public donc des usagers et des agents.*

**FO revendique le maintien et le rétablissement de services de l'Etat dans chacun des départements. Il est urgent de modifier les dispositions législatives et réglementaires.**

**Force Ouvrière rappelle sa position constante d'abrogation de la loi HPST et donc des ARS.**

Le SNFOCOS souhaite que l'implication pendant la crise du Covid des salariés ARS sous régime conventionnel soit saluée et reconnue au même titre que les agents exerçant dans le réseau assurance maladie

Notre Confédération FO maintient sa demande d'ajout du secteur de la Sécurité sociale et des ARS parmi les secteurs déjà sélectionnés comme ceux de « la deuxième ligne ».

Pour les salariés en place ce serait une vraie reconnaissance ouvrant la voie à l'amélioration des salaires et des conditions de travail.

Dix ans après la création des ARS, FO exige de l'UCANSS et de notre ministère de tutelle qu'ils exercent leurs responsabilités. Les agents sous convention collective exerçant en ARS doivent être traités à l'identique de ceux exerçant en organismes.

Plutôt que « d'avaloir » les affirmations non vérifiées qui lui sont servies, l'UCANSS doit s'assurer, factuellement, de la mise en œuvre de ses décisions dans le réseau des ARS.

STOP à l'affichage. Des actes !

Nous en sommes aujourd'hui éloignés :

- dans le cadre des relations collectives du travail (difficulté à faire exister le second collège et les deux sous collèges Assurance maladie dans nombre d'ARS, difficulté à être représenté au sein des conseils de surveillance du second collège alors que la notion de

pair a été introduite dans les textes .....le SNFOCOS attend toujours la position du ministère sur cette thématique à son questionnement à Monsieur Le Secrétaire Général et M Le DRHM du mercredi 27 janvier 2021 à 19:02)

- dans le cadre des droits individuels des agents : prime pour les agents exerçant en plateforme téléphonique (toujours pas de réponses officielles), aucune implication de notre ministère ni retour d'information sur l'évolution de la classification assurance maladie, pas d'intégration ni communication du plan « aidant » Assurance Maladie en ARS,

**Concernant la mise en place des nouvelles instances,**

FO soulève **d'une part** certaines interprétations à géométrie variable de la part des directions d'ARS. A titre d'exemple factuel, une ARS a précisé que les suppléants au CACT ne devaient pas siéger en la présence des titulaires, un autre exemple : plusieurs autres ARS ont voulu faire voter les élus du CACT pour la désignation des membres la CSSCT alors que ceux-ci sont désignés par leur organisation syndicale selon le principe de la représentativité issue du résultat des élections. Certaines ARS ont refusé la notion de suppléance pour la CSSCT alors que d'autres l'ont accordé...

FO déplore qu'il n'y ait pas eu de circulaire nationale d'application à destination des ARS. Cela aurait évité bien des déboires inutiles et aurait le mérite de calibrer la place du dialogue social au sein des ARS. Force est de constater qu'au lieu de prôner leur autonomie les DG d'ARS feraient mieux de lire les textes réglementaires.

**D'autre part** FO relève des imprécisions dans les textes. En effet, l'article L 1432-11 du code de la santé publique dispose que pour l'exercice de ces compétences la CSSCT peut par délégation du CACT disposer de prérogatives précisées par décret en conseil d'Etat (alinéa 8 du 1) Le décret du 29 juillet 2020 se

limite uniquement au nombre et mode de désignation des membres de la CSSCT (soit l'alinéa 7 du I). Aucune mention sur les prérogatives qui devaient être précisées en décret.

Pour la prise en charge des 5 jours de formation pour les élus, nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail, certaines ARS refusent de les prendre en charge sur leur budget formation argumentant que le décret ne précise pas les modalités d'imputation de ces dépenses et que celles-ci doivent être imputées sur le budget de fonctionnement du CACT. Or pour rappel, le texte

consolidé sur lequel les OS s'étaient prononcées prévoyait le financement par l'agence.

Pour la désignation des représentants au conseil de surveillance, le texte précise qu'il s'agit de « Deux représentants du personnel élus **par leurs pairs au sein du CA** ...; chaque représentant du personnel dispose d'un suppléant qui est désigné dans les mêmes conditions que celui-ci et qui ne peut siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire ». FO demande que la notion de « élus par leurs pairs soit respectée » afin que les représentants du collège privé puissent être représentés de droit au conseil de surveillance.

**Ces dysfonctionnements sont révélateurs d'un dialogue social abîmé dans sa vision et empêché dans ses pratiques.**

## **Force Ouvrière vous informe Force Ouvrière vous défend**



### **INC MALADIE DU 17 MARS 2021**

#### **COMPTE RENDU DU SNFOCOS**

Dans un climat pour le moins brouillon, l'INC maladie du 17 mars a abordé les 3 points principaux suivants :

##### Actualités de la branche Maladie ;

###### Un directeur général attentionné :

Notre directeur général a déclaré vouloir avoir une attention particulière au dialogue social, une attention particulière aux agents et risques liés au télétravail : les 2/3 d'entre nous sont concernés.

La concrétisation de cette attention peut rester un peu floue.

###### Un contact tracing sous pression, un back / front office aussi : nos alertes négligées :

En matière de Contact tracing : Monsieur Fatome est fier des recrutements de CDD/ CDI obtenus – et nous en reconnaissons le bénéfice. Le fait qu'on doive les rendre dès l'année prochaine (prochaine COG), comme si la crise sociale et sanitaire allait disparaître par magie, n'a pas l'air de le perturber, malgré des alertes

de vos représentants sur les risques d'épuisement et la cadrature du cercle qu'il nous est demandé de résoudre au quotidien, même en l'absence de crise. Le SNFOCOS avait alerté sur les limites d'un volontariat imposé sur le contact tracing dans certains organismes : pas de problème, puisque la CNAM a de nombreuses fois rappelé le principe : mais s'interroge-t-on sur les causes de nos remontées ? Le tracing mange les ressources de nos activités traditionnelles et la technique du volontariat désigné sert à combler les trous, mais surtout qu'on ne le dise pas...

Monsieur Fatome reconnaît la pression sur les IJ, mais précise qu'au niveau des objectifs IJ, nous sommes presque aux objectifs de la COG (28J/27) avec des disparités qui le préoccupent : les leviers activés sont le redéploiement de moyens dans le réseau : en interne ce qui relève du rôle des caisses (les caisses en difficulté apprécieront) et avec une « task force » qui a

commencé à se déployer en lien Caisses-Cnam : nous pourrions donc partager notre misère.

La crise génère des afflux d'appels sur le FO (téléphone mail) et met en tension : il reconnaît que c'est difficile. Il est aussi très attaché de l'accueil sans rendez-vous, n'est pas dans le tout numérique et est pour un maillage territorial et constate aussi que les canaux de contact s'ajoutent ... Notre analyse est donc partagée.

Mais pas la marche à suivre pour s'en sortir : faire plus avec toujours moins ne perturbe pas notre tête de réseau. Notre question sur les perspectives de gains de productivité est restée sans réponse, il va bien falloir y penser pourtant.

Nous avons et nous demandons encore si la reconnaissance si facilement accordée dans le discours allait se traduire par une preuve concrète sous forme de monnaie ou d'effectifs : la réponse pourrait se résumer dans un « circulez, y a rien à voir ! » Les échanges actuels sur la deuxième ligne touchent surtout les autres et pas nous (et pas les services publics) et une reconnaissance salariale est renvoyée au COMEX : donc « out »

Sûrement une marque d'affection de la part d'un dirigeant si attentionné au dialogue social.

**Fin de délégation du régime obligatoire par la MNH (Mutuelle nationale des hospitaliers) et la MCVAPP (Mutuelle complémentaire de la Ville de Paris et de**

**l'Assistance publique)**. L'assurance maladie poursuit les intégrations de régimes et les accords conclus par la CNAM seront déclinés dans les caisses qui accueillent ces salariés qui vont garder des spécificités pour 2 ans. Encore une fois, même si nous accueillerons bien nos nouveaux collègues, nous pouvons constater qu'au final, les avancées pour le personnel négociées dans les différents régimes font l'objet d'un alignement / nivellement par le bas : pourtant, ces avancées telle qu'une prime de sujétion en Ile-de-France ne font que répondre à une réalité économique pour les salariés, quel que soit leur régime d'appartenance.

### **Démarche de rénovation de la gestion du risque**

Avec 11 axes de travail et encore plus de chantiers, le double objectif de déployer d'ores et déjà des actions de court terme et de définir les priorités de travail, que l'opération soit étalée sur 2 ans ne nous étonne pas et encore, sous réserve de l'impact de la crise sanitaire

La démarche en est au démarrage donc pas encore de précisions sur le sujet. Elle sera présentée au CSE central la semaine prochaine.

Ce qui est sûr c'est qu'il y aura à développer un fort accompagnement RH pour permettre de faire évoluer les métiers et les compétences.

**Le SNFOCOS sera très attentif à la défense et à la promotion de nos collègues qui se lanceront dans ce qu'il faut bien appeler une aventure à ce jour.**

*Cécile Dolomie, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Maladie*

## **AGENDA**

**1er avril 2021**  
INC Groupe UGECAM

**15 avril 2021**  
RPN Aide aux aidants

**21 avril 2021 :**  
INC Recouvrement

**27 avril 2021 :**  
RPN Diversité Egalité  
des Chance et fin de  
carrière

**Du 4 au 7 octobre 2021**  
**Congrès du SNFOCOS**

## **NOS PARTENAIRES**



**SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX**



**NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)**